

LABELLISATION

Ecole Française d'Éscrime




INFRASTRUCTURES



GENERALITES

- La salle d'escrime ou la salle d'armes constituent le centre de vie d'un club d'escrime.
- Les caractéristiques architecturales de la salle d'armes contribuent pour une grande part à l'organisation et au fonctionnement du club d'escrime.
- La démarche labellisation a été mise en place pour permettre aux dirigeants d'un club une autoévaluation qualitative de l'équipement sportif mis à sa disposition par une collectivité territoriale.
- Pour faciliter cette évaluation des infrastructures dont dispose le club et respecter une certaine cohérence dans les appréciations, il est proposé une fiche type labellisation infrastructures.
- Pour permettre au plus grand nombre d'associations d'accéder au label EFE nous proposons, en ce qui concerne les infrastructures, des critères minimum, incontournables.
- Ceci afin d'engager une démarche de réflexion sur l'optimisation de l'équipement sportif actuel ou sur la mise au point d'un programme pour un nouvel équipement.


1 à 4 pistes électriques ou non
Salle fermée spécifique ou non
Salle éclairée
Toilettes
Trousse premiers secours

ENCADREMENT



Le Rôle de l'encadrement est déterminant. Cette détermination est le fruit d'une équipe de dirigeants et d'éducateurs.

Les clubs deviennent employeurs et de ce fait se doivent de suivre les règles du droit du travail dans le respect de la convention collective nationale du sport.

DIPLOMES

Il est impératif de veiller à ce que nos cadres possèdent les diplômes requis.

Pour ce qui concerne la F.F.E., il existe des diplômes fédéraux, un brevet professionnel et des diplômes d'état :

Initiateurs/Moniteurs

BPAPT option escrime (Brevet Professionnel Activités Pour Tous) = niveau 4

Diplôme d'Etat (ou BEES1) = niveau 3

Diplôme d'Etat Supérieur (ou BEES2) = niveau 2

REGLES PROFESSIONNELLES

Seuls peuvent être rémunérés :

- Un BPAPT option escrime
- Un diplômé d'Etat (ou BEES1)
- Un diplômé d'Etat supérieur (ou BEES2)


OBLIGATIONS LIEES A L'AFFILIATION ET REGLES LIEES A L'ENSEIGNEMENT

Les diplômés fédéraux ne peuvent pas enseigner l'escrime seul.

Il est nécessaire pour eux d'intervenir sous la responsabilité pédagogique d'un breveté d'Etat ou d'un futur diplômé d'état.

APPRENTISSAGE ET ANIMATION

Le cadre diplômé met en place des apprentissages, différencie les publics, établit un projet éducatif.


Diplômé d'Etat (ou Breveté d'Etat)
ou BPAPT option escrime

CADRE LEGAL



CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ASSOCIATION




L'association est une convention, un contrat de droit privé entre adhérents. Le texte de référence c'est les statuts. Une fois déclarée, l'association obtient le statut de personne morale lors de la parution au Journal Officiel.

Cette publication lui donne des capacités juridiques : recevoir des dons, acheter et posséder des biens matériels, ouvrir des comptes en banque, passer des contrats de travail, d'assurance, des conventions...

La non-lucrativité : l'objet principal de l'association n'est pas la recherche du profit ; c'est pour cela qu'on présente un budget équilibré en début d'année, toutefois on peut prévoir dans le budget la création d'une réserve de trésorerie.

Toutes les informations concernant votre club doivent être clairement présentées, régulièrement mises à jour et sans ambiguïté.

- un panneau doit présenter avec clarté la photocopie du diplôme professionnel de l'éducateur. C'est pour les parents un gage de sécurité et de confiance pour lui confier leurs enfants
- la déclaration auprès de la DRJS
- le règlement intérieur
- un tableau de l'organisation des secours avec les numéros téléphoniques d'urgence, pompiers, médecin et Samu
- l'attestation du contrat d'assurance souscrit par la structure

		
Une Affiliation à la FFE Existence d'une structure juridique Conformité avec les statuts de la FFE Déclaration Jeunesse et Sports	Tenue d'une AG annuelle Approbation démocratique lors de l'AG Rédaction d'un PV d'AG Existence d'un règlement intérieur	Affichage des diplômes Affichage de l'assurance Présence du document unique (si présence salarié) Affichage appels d'urgence

COMMUNICATION



PREMIER CONTACT

- Comme vous le savez, vous n'aurez jamais deux fois l'occasion de faire bonne impression et l'accueil dans les salles d'armes doit être un point à travailler pour recevoir avec le sourire, renseigner efficacement et présenter vos activités.
- Intéressez vous aux attentes des parents ; si l'enfant veut faire un essai, recueillez ses impressions sur la séance, félicitez le, encouragez le.
- Votre accueil doit dégager une impression de disponibilité, de dynamisme et de qualité.

COMMUNICATION INTERNE

En plus des affichages obligatoires, il est important de communiquer aux adhérents des informations sur la vie du club : calendrier des organisations et des compétitions, résultats, nouvelles pratiques, projets divers...



Pour cela, différents outils sont utilisables : affichage, messages internes, site internet, journal du club...

COMMUNICATION EXTERNE

- L'affiche : elle est placée dans les lieux publics, doit « accrocher » et permettre de savoir où et quand fonctionne l'activité.
- Le dépliant : son objectif est de présenter le fonctionnement de la structure : lieux, jours, horaires, activités proposées, tarifs...
- Importance de la diffusion : plus que la quantité, c'est le choix de la cible qui est important
- Presse : moyen de communication à plus grande échelle.

Le premier contact

Pour communiquer

	
Un contact téléphonique accessible à tous les membres Une adresse mail	Informations sur les horaires Informations sur les cotisations Informations sur les différentes activités proposées Affichage relatif aux compétitions Affichage des résultats

LA FEDERATION

La Fédération Française d'Éscrime se compose de :

33 membres au Comité Directeur (dont 10 membres du bureau)

6 commissions d'armes ;

Des commissions diverses (vie fédérale, arbitrage, juridique...).

Soit au total environ 200 bénévoles.

La Fédération, c'est aussi des permanents au service des clubs conjointement avec la Direction Technique Nationale.

La Fédération représente notre discipline dans de nombreuses instances telles que : F.I.E, M.S.J.S., C.N.O.S.F.

LE MOUVEMENT SPORTIF

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), association reconnue d'utilité publique, est composé de l'ensemble des fédérations sportives. Le CNOSF représente le Comité International Olympique (CIO) et il est donc soumis aux exigences de la Charte Olympique.


Les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS) et les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) sont les organes régionaux et départementaux du CNOSF auxquels celui-ci reconnaît qualité exclusive dans leur ressort territorial pour mettre en œuvre, en son nom et sous son contrôle, certaines des missions.

Les CROS et CDOS représentent le CNOSF dans toutes discussions avec les collectivités territoriales.

Les membres des CROS sont élus parmi les candidats présentés par les ligues.

Les membres des CDOS sont élus parmi les candidats présentés par les Comités Départementaux.

Il est primordial que notre discipline soit représentée au sein du Mouvement Sportif


Représentation aux AG du Comité Départemental
Représentation aux AG de la Ligue

SERVICES ASSOCIES



L'escrimeur, comme tout autre usager d'une structure est devenu plus exigeant pour pratiquer son sport.

Il souhaite bénéficier des services associés qui vont au-delà du service de base, c'est-à-dire la mise à disposition de pistes d'entraînement, de vestiaires et de toilettes, de cours collectifs et de leçons proposées par un Maître d'armes.


Désormais, chaque salle d'armes doit réfléchir pour proposer à ses adhérents des services qui différencieront les clubs et donneront plus de qualité à nos structures d'entraînement.

Les services de base de toute salle d'armes :

- Le prêt de matériel en bon état de marche et de propreté et la proposition de location de matériel pour les débutants.
- Le service de réparation, tous les escrimeurs n'étant pas des bricoleurs nés.

Des services supplémentaires peuvent être proposés :

- Une bourse d'échange de matériel peut devenir un temps fort de l'animation du club
- Le nettoyage des tenues
- Un équipement vidéo pour permettre aux tireurs d'améliorer leurs performances
- Un parking à proximité est toujours apprécié
- Au-delà de ses services, une salle d'armes peut s'équiper d'un véhicule pour l'organisation des déplacements en compétitions souvent avec l'aide d'un partenaire



Prêt Matériel
Location Matériel
Réparation Matériel
Équipement Informatique (gestion des licences, inscriptions aux compétitions en ligne)

DOSSIER DE CANDIDATURE A RETOURNER AU COMITE DEPARTEMENTAL


NOM DE L'ASSOCIATION : ...

Veillez mettre une croix dans la case du dessous de chaque cadre si vous remplissez toutes les conditions indiquées.




INFRASTRUCTURES :


1 à 4 pistes électriques ou non Salle fermée spécifique ou non Salle éclairée Toilettes Trousse premiers secours

ENCADREMENT :


Diplômé d'Etat (ou Breveté d'Etat) ou BPAPT option escrime



CADRE LEGAL :

Déclarations	Réunions-AG	Affichages
		
Une Affiliation à la FFE Existence d'une structure juridique Conformité avec les statuts de la FFE Déclaration Jeunesse et Sports	Tenue d'une AG annuelle Approbation démocratique lors de l'AG Rédaction d'un PV d'AG Existence d'un règlement intérieur	Affichage des diplômes Affichage de l'assurance Présence du document unique (si présence salarié) Affichage appels d'urgence

COMMUNICATION :

Le premier contact

Pour communiquer

	
Un contact téléphonique accessible à tous les membres Une adresse mail	Informations sur les horaires Informations sur les cotisations Informations sur les différentes activités proposées Affichage relatif aux compétitions Affichage des résultats

